

FÊTE DE L'HALLOWEEN

La fête de l'Halloween aura lieu le jeudi le 31 octobre prochain. À cette occasion, les rues de la municipalité seront fréquentées par de nombreux enfants portant des costumes dont l'originalité n'a de limite que l'imagination. Afin que cette fête se déroule sans incident, la municipalité de Saint-Aubert, conjointement avec le Service des Incendies et la Sûreté du Québec, invitent la population à faire preuve de prudence lorsqu'elle utilise les voies de circulation publiques.

Pour les parents et les enfants, il est recommandé de respecter les principales consignes de sécurité suivantes :

- 1- Porter des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes afin de se rendre visible;
- 2- Fournir des déguisements courts pour éviter de trébucher;
- 3- Éviter de porter les masques et se maquiller en s'assurant de bien voir et de bien entendre;
- 4- Allumer une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible;
- 5- Informer ses parents de son trajet et de l'heure de son retour;
- 6- Sonner aux portes en groupe ou avec un adulte et attendre toujours à l'extérieur des maisons;
- 7- Parcourir un seul côté de la rue à la fois en utilisant les trottoirs ou les corridors délimités sur la chaussée par des lignes blanches et éviter de la traverser inutilement;
- 8- Traverser les rues aux intersections;
- 9- Refuser de s'approcher d'un véhicule et d'y monter sans la permission de ses parents;
- 10- Vérifier avec les parents les friandises reçues afin de s'assurer qu'elles peuvent être consommées sans danger.

Pour les automobilistes, il est recommandé de demeurer vigilants, particulièrement lors de cette soirée et d'appliquer les principales consignes suivantes:

- 1- Laisser les phares des véhicules allumés pour bien voir et être bien vus des piétons;
- 2- Diminuer la vitesse qui est habituellement de 30 km/hre sur les rues municipales du centre du village;
- 3- Respecter la signalisation routière.

Afin de rappeler ces consignes de sécurité aux parents et aux enfants, des membres du Service des Incendies de la municipalité seront présents au Parc Bélanger, situé dans le développement domiciliaire du Piedmont, jeudi le 31 octobre prochain de 16h00 à 20h00. Lors de cette visite, des friandises seront remises aux enfants. Parents et enfants sont invités à venir les rencontrer.

BONNE FÊTE D'HALLOWEEN !



RAPPEL : CONCOURS DE DÉCORATION EXTÉRIEURE POUR L'HALLOWEEN

Une nouveauté cette année à Saint-Aubert ! Organisé par la responsable des loisirs, Madame Line Grenier, un concours de décoration extérieure est en vigueur jusqu'au 28 octobre 2013. Vous pourriez avoir la chance de gagner un prix !

Un jury composé de trois personnes du comité Familles et Aînés divulguera les gagnants le 30 octobre prochain. Le jury déterminera les gagnants d'après l'harmonie du décor et l'originalité. Vous pouvez consulter le site internet de la municipalité de Saint-Aubert pour connaître le nom des gagnants au www.saint-aubert.net

RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Pour répondre à plusieurs demandes de la part de certains citoyens, une rencontre d'information sur la santé mentale sera offerte le 7 novembre 2013 de 9h00 à 10h30, à la salle du conseil municipal, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert.

La conférencière invitée, Madame Louise Fortin, infirmière du CSSS de Saint-Jean-Port-Joli, viendra vous parler des facteurs de protection en santé mentale. Il y aura place pour des échanges et des discussions. Activité en collaboration avec le comité Familles et Aînés.



ÉMISSION D'UN PERMIS

Avec l'automne, il arrive souvent qu'un nouveau projet vient hanter notre esprit. Vous devez vous rappeler qu'un permis est nécessaire pour la réfection d'un quai, la rénovation d'une remise à bateau ou pour toute nouvelle construction principale ou secondaire ainsi que pour des rénovations de tout genre. Assurez-vous de connaître les normes qui s'appliquent avant le début de vos travaux.

Il est aussi nécessaire d'obtenir un permis pour un nouveau puits ainsi que pour une nouvelle installation septique.

Informez-vous auprès de Madame Barbara Gauthier, inspectrice, au 418-598-3368 poste 205.

